

COMPTE-RENDU

SÉANCE DU 06/12/2019

Date convocation : 02/12/2019

Date affichage : 02/12/2019

**Nombre de membres :**

<b>en exercice :</b>	<b>19</b>
présents :	14
absents excusés représentés	4
absent excusé	0
absent :	1
<b>de votants :</b>	<b>18</b>

*L'an deux mille dix-neuf, le six décembre à dix-huit heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur BOURNEL Pierre, Maire.*

<b>PRESENTS</b>	<b>M. BOURNEL Pierre</b>	<b>Mme PAPILLON Françoise</b>
	<b>M. TRIJOLET-LASSUS Tony</b>	<b>Mme MONNIER Aline</b>
	<b>M. CARME Jean</b>	<b>Mme DZALIAN Irène</b>
	<b>Mme DA COSTA OLIVEIRA Valérie</b>	<b>M. BERTET Jean-Marie</b>
	<b>M. BARTHELEMY-GRAMS Laurent</b>	<b>M. FABRE Michel</b>
	<b>M. WEGBECHER Franck</b>	<b>M. ARNAUD Elie</b>
	<b>M. GENOVESI Alain</b>	<b>Mme BOUVET Nicole</b>
	<b>Mme CHARUE Jeannine (pouvoir donné à M. BOURNEL Pierre)</b>	
<b>ABSENTS EXCUSÉS</b>	<b>M. PION Jean-Paul (pouvoir donné à M. CARME Jean)</b>	
<b>REPRESENTÉS</b>	<b>Mme WISNIEWSKI Anne (pouvoir donné à M. TRIJOLET-LASSUS Tony)</b>	
	<b>Mme GUESDON Cécile (pouvoir donné à M. GENOVESI Alain)</b>	
<b>ABSENT EXCUSÉ</b>	/	
<b>ABSENTE</b>	<b>Mme RIFFARD Yolande</b>	

Les conditions du quorum sont réalisées.

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent BARTHELEMY-GRAMS.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h.

ORDRE DU JOUR

**PROCES VERBAL**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2019

## **ADMINISTRATION GENERALE**

- Clôture de la régie d'avances et de recettes Camping Municipal créée par décision de Monsieur le Maire n°3-2017 du 5 avril 2017
- Approbation des tarifs municipaux pour l'année 2020
- Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE)

## **URBANISME/GESTION DU DOMAINE COMMUNAL/AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

- Approbation du principe du programme de travaux pour l'enfouissement de la ligne électrique basse tension boulevard du Front de Mer
- Approbation du principe du programme de travaux pour l'enfouissement de la ligne électrique basse tension place du marché de Montalivet
- Approbation du principe du programme de travaux pour l'enfouissement de la ligne électrique basse tension route de Lesparre – Tranches 1 et 2
- Programmation des travaux d'enfouissement de la ligne électrique basse tension route de Lesparre – Tranche 1
- Programmation des travaux d'enfouissement de la ligne électrique basse tension route de Lesparre – Tranche 2
- Adhésion au système de certification forestière « Programme Européen des Forêts Certifiées (PEFC)
- Avenant n°01 à la convention d'aménagement de bourg signée avec le Conseil Départemental de la Gironde
- Servitude de passage au profit de la SCI du Pas de Belloc (rectification de la délibération n°122-2019 du 05/07/2019)
- Convention de mise à disposition d'un terrain pour l'implantation d'un poste électrique – Lotissement Les Pins de l'Océan Tranche 8

## **FINANCES/COMMANDE PUBLIQUE/SUBVENTION/DSP**

- Reversements exceptionnels des budgets annexes au budget principal de la commune

### Budget Annexe Lotissement 7<sup>ème</sup> tranche

- Achèvement de l'opération : clôture du budget annexe « Lotissement 7<sup>ème</sup> tranche »

### Budget principal de la Commune

- Budget principal de la commune – Décision Modificative n°3 (*rectification de la délibération n°152-2019 du 18/10/2019*)
- Budget principal de la commune – Décision Modificative n°4
- Budget principal de la commune – Décision Modificative n°5

#### Budget Annexe Transport Scolaire

- Budget Annexe Transport Scolaire – Décision Modificative n°2

#### Budget Annexe Forêt

- Budget Annexe Forêt – Décision Modificative n°2

#### Budget Annexe Camping Municipal

- Budget Annexe Camping Municipal – Décision Modificative n°2

#### Budget Annexe Eau et Assainissement

- Budget Annexe Eau et Assainissement – Décision Modificative n°3

### **CAMPING MUNICIPAL**

- Approbation du contrat annuel de location d'emplacements destinés à l'installation de caravanes au camping municipal pour l'année 2020
- Approbation du contrat annuel de location d'emplacements destinés à l'installation de mobil-homes au camping municipal pour l'année 2020
- Approbation du Règlement Intérieur pour l'année 2020
- Approbation des contrats de location mobil-homes et caravanes applicables pour l'année 2020
- Approbation des tarifs 2020 du Camping Municipal



### **Sujets retirés de l'ordre du jour**

#### Budget principal de la Commune

- Budget principal de la commune – Décision Modificative n°5

#### Budget Annexe Eau et Assainissement

- Budget Annexe Eau et Assainissement – Décision Modificative n°3



## DECISION

Dans le cadre des délégations qui sont accordées à Monsieur le Maire, il informe le conseil municipal, qu'en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code des Collectivités Territoriales, il a pris cinq décisions depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- DC N°40/2019 du 15/10/2019 portant sur la signature d'un avenant n°1 à l'accord-cadre n°2019-07-08 relatif à la livraison de produits surgelés sans incidence financière au bénéfice de l'entreprise PASSION FROID POMONA
- DC N°41/2019 du 15/10/2019 portant sur la signature d'un avenant n°1 à l'accord-cadre n°2019-07-08 relatif à la livraison de produits laitiers et ovo-produits sans incidence financière au bénéfice de l'entreprise PASSION FROID POMONA
- DC N°42/2019 du 17/10/2019 portant sur la signature d'un avenant n°2 au marché de travaux d'aménagement d'un espace collaboratif dans l'ancien office de tourisme – Lot n°01 « Gros Œuvre / Aménagements extérieurs » pour un montant négatif de 4 510,19€ HT au bénéfice de l'entreprise JEROME GUEGUEN portant le prix du marché à 50 833,20€HT
- DC N°43/2019 du 04/11/2019 portant sur le don, au profit de la commune, de la parcelle BM347 sise 7 route de Courreau , à Vendays-Montalivet, d'une superficie de 1 540m<sup>2</sup>
- DC N°44/2019 du 02/12/2019 portant sur la signature d'une convention de prestations de services d'activités sportives avec la société Complexe Santé Forme pour les administrés et la mise à disposition gratuite de salles communales et lieux publics afin d'y exercer ces services sportifs.



## PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 octobre 2019 est soumis au vote du Conseil Municipal.

**Ce procès-verbal et sa rectification des écritures sont approuvés à l'unanimité des membres présents.**



## ADMINISTRATION GENERALE

### 153-2019 – CLOTURE DE LA REGIE D'AVANCES ET DE RECETTES CAMPING MUNICIPAL CREEE PAR DECISION DE MONSIEUR LE MAIRE N°3-2017 DU 5 AVRIL 2017

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** de clôturer la régie d'avances et de recettes du camping municipal à effet du 1er janvier 2020.

#### **154-2019 – APPROBATION DES TARIFS MUNICIPAUX POUR L'ANNEE 2020**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ensemble de ces dispositions tarifaires susmentionnées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### **155-2019 – ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE MATÉRIELS DESTINÉS AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION POUR L'ÉDUCATION (TICE)**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation.
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes désignant Gironde Numérique coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer, notifier et exécuter les marchés et accords-cadres au nom et pour le compte des membres du groupement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **DÉCIDE** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

### **URBANISME/GESTION DU DOMAINE COMMUNAL/AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **156-2019 - APPROBATION DU PRINCIPE DU PROGRAMME DE TRAVAUX POUR L'ENFOUISSEMENT DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE BASSE TENSION BOULEVARD DU FRONT DE MER**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le principe de l'opération d'enfouissement de la ligne électrique basse tension sur le boulevard du Front de Mer ;
- **AUTORISE** le lancement de l'étude technique afférente ;
- **ACCEPTE** de supporter le coût de cette étude s'il n'est donné suite à tout ou partie de l'opération ;
- **CHARGE** Monsieur le maire des formalités inhérentes à la présente délibération.

#### **157-2019 - APPROBATION DU PRINCIPE DU PROGRAMME DE TRAVAUX POUR L'ENFOUISSEMENT DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE BASSE TENSION PLACE DU MARCHÉ DE MONTALIVET**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le principe de l'opération d'enfouissement de la ligne électrique basse tension sur l'avenue des Vagues, place du marché de Montalivet ;
- **AUTORISE** le lancement de l'étude technique afférente ;
- **ACCEPTE** de supporter le coût de cette étude s'il n'est donné suite à tout ou partie de l'opération ;

- **CHARGE** Monsieur le maire des formalités inhérentes à la présente délibération.

**158-2019 - APPROBATION DU PRINCIPE DU PROGRAMME DE TRAVAUX POUR L'ENFOUISSEMENT DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE BASSE TENSION ROUTE DE LESPARRE– TRANCHES 1 ET 2**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le principe de l'opération d'enfouissement de la ligne électrique basse tension sur la route de Lesparre Tranches 1 et 2 ;
- **AUTORISE** le lancement des études techniques afférentes ;
- **ACCEPTÉ** de supporter le coût de ces études s'il n'est donné suite à tout ou partie de l'opération ;
- **CHARGE** Monsieur le maire des formalités inhérentes à la présente délibération.

**159-2019 - PROGRAMMATION DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE BASSE TENSION ROUTE DE LESPARRE – TRANCHE 1**

Afin de permettre à ces derniers de programmer la réalisation de ces travaux, le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le coût d'objectif des travaux fixé à 70 000.00 € HT ainsi que le plan de financement relatif à ce projet, tel qu'établi ci-dessous:

<b>Montant des travaux</b>	<b>70 000.00 € HT</b>
Participations attendues	
SIEM	42 000.00 €, soit 60%
Autre	0
<b>Autofinancement</b>	<b>28 000.00 €, soit 40%</b>

- **DÉCIDE** de la réalisation des travaux inhérents à cette opération.
- **DÉLÈGUE** la maîtrise d'ouvrage de ces travaux à ENEDIS.
- **VALIDE** le principe de l'opération d'enfouissement du réseau électrique basse tension Tranche 1.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à verser, sur émission d'un titre de recette du S.I.E.M, la participation de la commune.

**160-2019 - PROGRAMMATION DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE BASSE TENSION ROUTE DE LESPARRE – TRANCHE 2**

Afin de permettre à ces derniers de programmer la réalisation de ces travaux, le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le coût d'objectif des travaux fixé à 70 000.00 € HT ainsi que le plan de financement relatif à ce projet, tel qu'établi ci-dessous:

<b>Montant des travaux</b>	<b>70 000.00 € HT</b>
Participations attendues	
SIEM	42 000.00 €, soit 60%
Autre	0
<b>Autofinancement</b>	<b>28 000.00 €, soit 40%</b>

- **DÉCIDE** de la réalisation des travaux inhérents à cette opération.
- **DÉLÈGUE** la maîtrise d'ouvrage de ces travaux à ENEDIS.
- **VALIDE** le principe de l'opération d'enfouissement du réseau électrique basse tension Tranche 2.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à verser, sur émission d'un titre de recette du S.I.E.M, la participation de la commune.

**161-2019 - ADHESION AU SYSTEME DE CERTIFICATION FORESTIERE « PROGRAMME EUROPEEN DES FORETS CERTIFIEES » (PEFC)**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** d'adhérer à PEFC Nouvelle-Aquitaine, de régler la cotisation correspondante pour un montant de 1 577,31€ et d'accepter que cette adhésion soit rendue publique,
- **S'ENGAGE** à respecter le Cahier des Charges National pour le propriétaire forestier,
- **S'ENGAGE** à respecter le Cahier des Charges National pour l'Exploitant forestier relatif à l'exploitation des bois qui seront façonnées et débardés sous la responsabilité de la commune,
- **CHARGE** Monsieur le maire d'accomplir les formalités nécessaires et signer les documents nécessaires à cette adhésion.

**162-2019 AVENANT N°01 A LA CONVENTION D'AMÉNAGEMENT DE BOURG SIGNÉE AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le principe de proroger d'une année supplémentaire la Convention d'Aménagement de Bourg.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer un avenant à la Convention d'Aménagement de Bourg, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**163-2019 - SERVITUDE DE PASSAGE AU PROFIT DE LA SCI DU PAS DE BELLOC (rectification de la délibération n°122-2019 du 05/07/2019)**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention relative à la servitude de passage de canalisation d'eaux usées souterraines sur les parcelles DL n°213 et DL n°214, au profit de la SCI DU PAS DE BELLOC.

- **AUTORISE** la SCI DU PAS DE BELLOC à effectuer les travaux de passage de la canalisation d'assainissement avant la signature de l'acte.
- **PRÉCISE** que les frais de géomètre et les frais relatifs à l'acte notarié seront intégralement pris en charge par la SCI DU PAS DE BELLOC.

#### **164-2019 CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR L'IMPLANTATION D'UN POSTE ÉLECTRIQUE ET DE SERVITUDE TYPE CS06– RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE DU LOTISSEMENT LES PINS DE L'OCÉAN TRANCHE 8**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le maire à la signature de la convention de mise à disposition d'un terrain d'une superficie de 25 m<sup>2</sup> portant sur la parcelle :
  - DK n°0108, située au lieu-dit « Lède de Montalivet ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signature de la convention de servitude portant sur les parcelles :
  - DK n°0004, située au lieu-dit « Lède de Montalivet » ;
  - DK n°0108, située au lieu-dit « Lède de Montalivet ».

#### **FINANCES/COMMANDE PUBLIQUE/SUBVENTION/DSP**

#### **165-2019 - REVERSEMENTS EXCEPTIONNELS DES BUDGETS ANNEXES AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** d'intégrer dans le Budget Principal de la Commune le solde prévisionnel du Budget annexe « Lotissement 7<sup>ème</sup> tranche » soit 134 886,65 € et l'excédent prévisionnel du Budget annexe « Lotissement Minigolf » soit 1 065 128,61 €

#### **166-2019 – ACHEVEMENT DE L'OPERATION : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT 7<sup>ème</sup> TRANCHE »**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **REGULARISE ET SOLDE** toutes les écritures et opérations comptables associées à ce budget annexe ;
- **TRANSFERE** l'actif et le passif au budget principal de la commune ;
- **APPROUVE** la clôture du budget annexe « Lotissement 7<sup>ème</sup> tranche ».

#### **167-2019 - BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°3**

##### **(rectification de la délibération n°152-2019 du 18/10/2019)**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de rectifier l'erreur matérielle portant sur l'article 775 utilisé à tort au lieu de l'article 778-8 ;
- **PRECISE** que cette erreur matérielle est sans influence sur l'objet principal de la délibération consistant à adopter la décision budgétaire modificative n°3 du Budget Primitif de la Commune ci-dessus exposée.



#### **168-2019 – BUDGET COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°4**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADOpte** la décision budgétaire modificative n°4 du Budget Primitif de la Commune ci-dessus exposée

#### **169-2019 – BUDGET ANNEXE TRANSPORT – DECISION MODIFICATIVE N°2**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADOpte** la décision budgétaire modificative n°2 du Budget Annexe Transport ci-dessus exposée.

#### **170-2019 – BUDGET ANNEXE FORET – DECISION MODIFICATIVE N°2**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADOpte** la décision budgétaire modificative n°2 du Budget Annexe Forêt ci-dessus exposée.

#### **171-2019 – BUDGET ANNEXE CAMPING – DECISION MODIFICATIVE N°2**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADOpte** la décision budgétaire modificative n°2 du Budget Annexe Camping ci-dessus exposée.

### **CAMPING MUNICIPAL**

#### **172-2019 – APPROBATION DU CONTRAT ANNUEL DE LOCATION D'EMPLACEMENTS DESTINES A L'INSTALLATION DE CARAVANES AU CAMPING MUNICIPAL POUR L'ANNE 2020**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le contrat précité pour l'année 2020
- **CHARGE** Monsieur le maire d'en informer les concernés

#### **173-2019 – APPROBATION DU CONTRAT ANNUEL DE LOCATION D'EMPLACEMENTS DESTINES A L'INSTALLATION DE MOBIL-HOMES AU CAMPING MUNICIPAL POUR L'ANNE 2020**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le contrat précité pour l'année 2020
- **CHARGE** Monsieur le maire d'en informer les concernés

**174-2019 – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CAMPING MUNICIPAL DE VENDAYS MONTALIVET POUR L'ANNEE 2020**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :**

- **Article 1<sup>er</sup> : APPROUVE** le règlement intérieur du camping municipal qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année 2020 ;
- **Article 2<sup>e</sup> : PRECISE** que la présente délibération sera annexée au règlement intérieur du camping et affiché à l'entrée du camping ;
- **Article 3<sup>e</sup> :** que le directeur général des services, le receveur municipal, le directeur du camping sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération dont une ampliation sera adressée au sous-préfet de Lesparre ;
- **Article 4<sup>e</sup> : AUTORISE** le Maire à faire respecter ce règlement intérieur et à procéder à son exécution ;
- **Article 5<sup>e</sup> : AUTORISE** Monsieur le maire, ou son représentant, à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en place du règlement intérieur du camping municipal.

**175-2019 - APPROBATION DU CONTRAT ANNUEL DE LOCATION MOBIL-HOMES ET DES CONTRATS CARAVANES /TENTES/CAMPING-CAR APPLICABLES POUR L'ANNE 2020**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les contrats précités pour l'année 2020
- **CHARGE** Monsieur le maire d'en informer les concernés

**176-2019 - APPROBATION DES TARIFS 2020 CAMPING MUNICIPAL**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADOPTE** les tarifs pour 2020 référencés ci-dessus

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h34.**